



Procès-verbal De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Aurélie BLANCHARD, François CAYLUS, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Nelly GRANGE, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Morgan MOINGS, Martine POURRAT, Manon TOUZET

Procuration :

Absents :

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Budgets Primitifs 2026 des budgets :
 - Commune
 - Eau
 - Assainissement
- Vote des taux de taxes 2026
- Maison Cooke
- Maison du Bourg
- Achat canne pour lutte contre frelons asiatiques

Désignation du secrétaire de séance

Madame POURRAT Martine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 24 mars est approuvé à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des budgets primitifs, qui s'équilibrent de la façon suivante :

<u>Budget principal</u> :	668 537.97 € en fonctionnement / 462 164.66 € en investissement
<u>Budget Eau</u> :	22 974.46 € en fonctionnement / 44 674.80 € en investissement
<u>Budget Assainissement</u> :	8 375.17 € en fonctionnement / 25 560.18 € en investissement

Vote des taux de taxes 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes de l'exercice précédent.

- Taxe sur le foncier bâti : 32.00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 64.32%
- Taxe d'habitation : 9.60%

Maison Cooke

Madame le Maire informe les nouveaux élus qu'un "Procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste" a été pris le 13 novembre 2023 pour les parcelles cadastrées C116 et C1000.

La maison située sur la parcelle C 116 au 24 rue Guy Camus se dégradant, Madame le Maire propose d'engager une procédure de "Bien sans maître" pour les 2 parcelles. Un arrêté sera affiché en mairie pendant 6 mois.

A l'issue de cette période, les biens cités ci-dessus seront reconnus en état d'abandon et sans maître. Ils seront incorporés dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager la procédure.

Maison du Bourg

Madame le Maire informe les nouveaux élus que la rénovation de la maison située au 7 rue Guy Camus, acquise par la commune pour satisfaire à une demande locale de bien locatif, n'a pas pu être réalisée en 2025. Le projet de rénovation déposé en 2024 était éligible aux subventions à hauteur de 80% car il permettait de répondre au manque de logement sur le territoire. Malheureusement, la crise économique a entraîné une réduction des enveloppes budgétaires des partenaires financiers. La commune s'est vue octroyer des subventions à hauteur de 50%. Les élus de l'ancienne mandature ont jugé le coût de participation pour la commune trop important et ont préféré arrêter le projet.

Madame le Maire propose aux élus de réfléchir aux scénarios possibles pour l'avenir de cette maison. Elle présente un avis de valeur de la maison réalisé par une agence immobilière.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente la maison. Les élus chargent Madame le Maire d'effectuer les démarches afférentes à la vente du bien communal.

Achat canne pour lutte contre frelons asiatiques

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Maires de Doranges, Novacelles, Saint-Bonnet-Le-Chastel et Saint-Germain-l'Herm donnent leur accord pour participer de manière égale à l'acquisition du matériel contre la lutte des frelons qui s'élève à 4 687.50€ HT soit 937.50€ par commune.

Cette acquisition est prévue au budget communal au compte 2158 pour un montant de 5 625€ TTC.

La participation de chaque commune sera inscrite au compte 13248 pour un montant de 3 750€.

Les élus acceptent à l'unanimité et charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à cette acquisition et d'établir une convention entre les communes participantes.

Fin de la séance à 23H30

Véronique HAUVILLE,
Maire



Martine POURRAT
Secrétaire de séance

